

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Bar-sur-Aube**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 6 JUIN 2023**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	24	24 + 2 pouvoirs

Date de convocation 31 mai 2023
Date de publication 8 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juin à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Raynald INGELAERE, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absente : **Katty CLAYES TAHKBARI.**

Représentés : **Pascale PETIT à Karine VERVISCH, Régis RENARD à Philippe BORDE.**

**Madame Simone DEVAUX** a été nommée secrétaire de séance.

**N° de délibération : 13\_06062023**

**N°13 : VIDEOPROTECTION – REMPLACEMENT DE MATERIELS EXISTANTS POUR AMELIORATION DU SYSTEME**

**Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été approuvé la mise en place d'un système de Vidéo protection sur le domaine public par délibération du conseil municipal en date du 14 octobre 2014. L'installation des premiers dispositifs est intervenue en 2015, il convient désormais de procéder au remplacement de certains matériels existants afin d'améliorer le système en place.

Les améliorations prévues concernent :

- La caméra du site du cimetière
- Le remplacement des équipements dans le coffret de la rue Saint-Maclou
- Le déplacement de la caméra installée à proximité de l'école Maurice VECHIN
- La fourniture d'une caméra nomade pour visualisation de zone
- La fourniture de 3 caméras piéton pour équiper la police municipale
- Le changement du pont radio principal Mairie-Eglise-VPU
- La caméra de la gendarmerie

Il est également prévu l'installation de deux caméras au sein du parc de la gravière.

Vu la consultation en procédure adaptée réalisée conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Vu les différentes propositions transmises pour la fourniture et l'installation d'un système de Vidéo protection.

Vu l'étude des offres reçues réalisée, il apparait que l'offre de l'entreprise CITEOS est la mieux disante.

Le plan de financement sera le suivant :

Coût de l'opération :	64 160.87 € TTC
Base subventionnable :	53 467.64 € HT
Subventions :	16 040.29 €
Région :	16 040.29 €
Reste à charge :	48 120.58 €

Considérant l'avis favorable des commissions finances, ressources humaines et travaux, environnement, cadre de vie et mobilité du 30 mai 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :  
par 24 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. Ingelaere et Mme Chèvre)

- **VALIDE** le projet de remplacement de matériels existants pour l'amélioration du système de vidéoprotection tel que présenté,
- **DECIDE** de confier à la fourniture et l'installation d'un système de Vidéo protection à l'entreprise CITEOS pour un montant HT de 53 467.64 Euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

PH



.....Simone...DEVAUX....., secrétaire de séance

*Simone Devaux*